

EMERAUDE LE MAG



www.syndicat-emeraude.fr

Novembre 2025 | #26



DOSSIER :

Tout ce que vous vouliez savoir sur la déchèterie

Zoom sur

Un coup de pouce pour réparer votre matériel

Actualité

Candidatez pour « Objectif Presque Zéro Déchet »

À savoir

Que faire de mes déchets chimiques ?



Quand l'art habille la collecte



Avez-vous remarqué les nouveaux camions de collecte qui circulent quotidiennement sur votre commune ?

Depuis juin, la flotte de camions-bennes s'est modernisée avec l'arrivée de véhicules dernière génération alliant innovation technologique et respect de l'environnement. Ces camions neufs sont équipés de dispositifs pensés pour améliorer la sécurité et l'efficacité : système de capteurs, caméras offrant une meilleure visibilité, éclairages délimitant la zone de travail, radars de recul ajustés au bruit ambiant, caméra embarquée capable d'analyser la qualité du tri....

Plus respectueux de l'environnement, ces camions roulent grâce à un biocarburant produit localement qui

permet de réduire de 65 % les émissions de carbone par rapport au diesel.

Aussi, il était impensable de laisser ces camions tout blancs ! Pour les mettre en valeur, Emeraude a fait appel aux artistes de Ma Touche Perso dont la spécialité est d'intégrer l'art au cœur de l'espace urbain. Leur création sera déclinée sur l'ensemble des 33 bennes qui composent la flotte.

Les flèches colorées représentent les flux (jaune pour les emballages, verte pour le verre, grise pour les ordures ménagères). Elles s'entrelacent pour former le symbole du recyclage. En arrière-plan, un décor inspiré du *street art* illustre les dix-sept communes qui forment le territoire. On espère que vous apprécierez ce visuel autant que nous !

Sommaire

Dossier p. 4

Tout ce que vous vouliez savoir sur la déchèterie

Actualité p. 10

Candidatez pour le projet
Objectif Presque Zéro Déchet

Zoom sur p. 12

Un coup de pouce pour réparer
votre matériel

À savoir p. 14

Que faire de mes déchets chimiques ?

Attention aux étrennes !

« À vos bulles ! » Les lauréats du concours

Dessine avec Emeraude / BD p. 16

Agenda p. 18

Offrez un composteur à votre jardin p. 19

EMERAUDE LE MAG

Magazine du Syndicat Emeraude

172, chaussée Jules César

95130 Le Plessis-Bouchard

www.syndicat-emeraude.fr

Tél. : 01 34 11 92 92 - email : contact@syndicat-emeraude.fr

Editeur : Syndicat Emeraude

Directeur de la publication : Gérard Lambert-Motte

Rédacteur en chef : Rémy Jurion

Rédaction : Myriam Meilley-Barbion

Crédits photos : Freepik / Syndicat Emeraude

Crédit illustrations BD : Juliette Mozet

Impression : Maury Imprimeur - Manchecourt (45)

Papier : certifié PEFC

Papier en provenance d'Autriche

Distribution : Champar

Tirage : 128 450 exemplaires

Dépôt légal : novembre 2025

ISSN : 3003-8235



Édito



Bonjour à tous,

Une fois n'est pas coutume, pour ce numéro d'Emeraude le Mag, nous souhaitons consacrer notre dossier à la déchèterie. Située sur la commune du Plessis-Bouchard, cette structure joue un rôle central dans la gestion des déchets en contribuant à limiter les dépôts sauvages, à favoriser le recyclage et le réemploi. Nous vous proposons d'y voir plus clair sur ce service dédié aux habitants des 17 communes du territoire et de devenir incollable sur ce qu'il est possible d'y déposer ou non.

Et si nous allions plus loin en vous aidant à réduire vos déchets ? C'est ce que Emeraude vous propose avec la mise en place du projet « Objectif Presque Zéro Déchet » grâce auquel 51 habitants pourront bénéficier pendant 6 mois de conseils adaptés, d'ateliers pratiques et d'un suivi régulier. De quoi vous permettre d'alléger votre poubelle sur le long terme et de consommer de façon plus responsable, à votre rythme et selon vos besoins.

Nous restons dans le thème de la prévention des déchets avec la tenue de notre traditionnel Forum Presque Zéro Déchet le 22 novembre 2025. Cette année, c'est la ville de Sannois qui nous fait l'honneur de nous accueillir. Cette journée de sensibilisation s'inscrit dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Le programme devrait vous ravir et vous permettre de repartir avec des idées concrètes et des adresses d'acteurs locaux qui œuvrent en faveur de la réduction des déchets.

En attendant de vous retrouver nombreux le 22 novembre, je vous souhaite une agréable lecture.

Gérard Lambert-Motte

Président du Syndicat Emeraude

Maire du Plessis-Bouchard

Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise



Tout ce que vous vouliez savoir sur la déchèterie

Meubles, déchets végétaux, gravats, appareils électriques... La déchèterie accueille ce que vos poubelles ne peuvent pas contenir. Gratuite et accessible à tous, elle contribue à la propreté de notre territoire et au respect de l'environnement. Comment y accéder ? Que peut-on y jeter ? Découvrez dans ce dossier tout ce que vous devez savoir sur votre déchèterie.



Bienvenue sur la déchèterie du Plessis-Bouchard ! Accessible gratuitement à tous les habitants des 17 communes couvertes par Emeraude, cet espace de 2 000 m² permet aux particuliers de déposer les déchets non pris en charge par la collecte traditionnelle. Anciennement appelé « Éco-site », la déchèterie est gérée par Emeraude et son exploitation confiée au groupement Suez/Allieco Environnement. Vous venez d'effectuer des travaux ? Vous avez un appareil électroménager hors service ou tout autre déchet encombrant ? La déchèterie est là pour vous accueillir !

À quoi sert une déchèterie ?

Plus précisément, une déchèterie sert à :

- ➔ Collecter et trier les déchets encombrants ou spécifiques.
- ➔ Limiter les dépôts sauvages.
- ➔ Favoriser le recyclage et la valorisation : une grande partie des déchets collectés en déchèterie est recyclée ou valorisée pour produire de nouvelles matières ou de l'énergie.

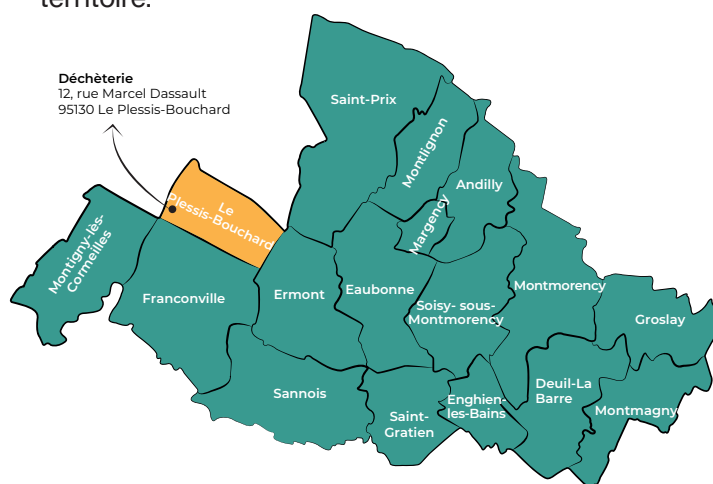
- ➔ Protéger l'environnement : en évitant que des déchets polluants soient jetés dans la nature ou mélangés aux autres déchets dans les poubelles non adaptées.

En chiffres

La France compte environ
4 700 déchèteries
qui collectent
50 millions de tonnes de
déchets par an.
Près de **70 %** de ces déchets
sont valorisés
(recyclage, réemploi,
valorisation énergétique).

Sur le territoire d'Emeraude

Le Syndicat Emeraude dispose d'une déchèterie située sur la commune du Plessis-Bouchard. Elle est accessible aux habitants des 17 communes du territoire.



Conditions d'accès

Pour accéder à la déchèterie, il vous suffit de présenter un justificatif de domicile de moins de 6 mois (justificatifs dématérialisés acceptés), une pièce d'identité ainsi que la carte grise du véhicule à votre nom (véhicules d'entreprise non acceptés sans autorisation préalable).



Limitations

- ➔ Les dépôts sont autorisés dans la limite de 2m³ par jour, à l'exception des gravats et déchets de démolition, limités à 1m³ par jour.
- ➔ Les remorques attelées ne doivent pas excéder une capacité de 500 kg.
- ➔ Pas de véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes (avec ou sans benne) et de plus de 2,5 m de hauteur.
- ➔ Les véhicules et les déchets des commerçants, artisans, PME, industriels et associations ne sont pas acceptés.



Informations pratiques



12, rue Marcel Dassault
95130 Le Plessis-Bouchard



7 j / 7
du 1/10 au 31/03 : de 10h à 18h
du 1/04 au 30/09 : de 10h à 19h
Fermée les 25/12, 1/01 et 1/05



Contact Emeraude
01 34 11 92 92
contact@syndicat-emeraude.fr

Les habitants de Deuil-La Barre, Enghien-les-Bains, Grosly, Montmagny, Montmorency et Soisy-sous-Montmorency peuvent demander une carte d'accès à la déchèterie du SIGIDURS à Sarcelles sur www.sigidurs.fr/carte-decheterie/ ou au 0 800 735 736 (service et appel gratuits).

Quand la déchèterie vient à vous...

Pour les habitants des communes d'Andilly, Eaubonne, Enghien-les-Bains, Deuil-La Barre, Margency, Montlignon, Montmagny, Montmorency et Saint-Prix, des déchèteries mobiles sont à disposition à dates et horaires fixes que vous retrouverez sur le calendrier de collecte de votre commune ou ici :

www.syndicat-emeraude.fr/collecte

L'espace dons : offrez une seconde vie à vos objets !

Déposez ce que vous donneriez à un ami : la consigne est claire ! Les caissons de dons installés sur la déchèterie accueillent les objets en état de fonctionnement dont vous n'avez plus l'utilité : mobilier, objets décoratifs, vaisselle, appareils électriques ou électroniques, jouets, jeux... Le principe est simple : ce qui ne vous sert plus peut servir à d'autres !

Il ne s'agit pas d'un espace de troc ni d'échange : il est uniquement possible de faire des dons. Les trois recycleries installées sur le territoire (Les Pépites à Eaubonne, La Refabrique à Saint-Gratien, La Recycle

Heureuse à Deuil-La Barre) ainsi que Emmaüs se chargent de collecter chaque semaine les objets déposés afin de leur donner une nouvelle vie. Vous contribuez ainsi au développement de l'économie circulaire et solidaire.



Dans le quotidien des agents de la déchèterie

Les agents de Suez se relaient en binômes 7 j/7 sur la déchèterie du Plessis-Bouchard et veillent au bon fonctionnement de la structure.

Leurs missions : accueillir les usagers, contrôler l'accès au site (c'est-à-dire vérifier les justificatifs nécessaires et le chargement des véhicules), orienter les visiteurs vers les bennes correspondant aux déchets à déposer, s'assurer que le site soit le plus propre possible.



Un métier physique et exigeant

Quelle que soit la météo, ils arpentent toute la journée les différents quais de la déchèterie afin de s'assurer que les déchets sont correctement triés. Ils connaissent sur le bout des doigts le numéro et le contenu des douze bennes et sont incollables sur les différents types de déchets. Pour répondre au mieux aux exigences de leurs missions, chaque agent a suivi plusieurs formations : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), incendie, gestion des produits chimiques et accueil des usagers.

Des taux de fréquentation importants

Le territoire couvert par le Syndicat Emeraude ne comptant qu'une seule déchèterie, les taux de fréquentation sur le site du Plessis-Bouchard sont parfois très élevés.

Les agents ont affaire à un flux important de véhicules tous aussi chargés les uns que les autres et à des conducteurs parfois agacés et peu enclins à respecter le règlement. Sur la déchèterie pourtant, le respect et la politesse sont de mise. Malheureusement, les actes d'incivilités envers les agents sont encore trop fréquents.



“

Le message que je souhaite faire passer aux usagers c'est d'arriver sur la déchèterie avec leurs déchets déjà triés, de bien respecter le règlement, et aussi, bien sûr, de respecter les agents ! Nous sommes là pour vous accueillir et vous guider au mieux.

”

Ahmed, agent Suez sur la déchèterie du Plessis-Bouchard



Nous répondons à vos questions

Combien de passages par jour peut-on effectuer ?

Le passage est limité à une fois par jour. En cas de besoin particulier, une dérogation peut être demandée. Merci de nous contacter par mail : contact@syndicat-emeraude.fr

Où déposer les pneus ?

Les garages et les centres auto sont équipés pour reprendre gratuitement les pneus dans la limite de 8 par foyer et par an. Une fois collectés, les pneus peuvent être réutilisés, s'ils sont encore en bon état. Sinon, ils seront recyclés ou incinérés pour produire de l'énergie.

Pour trouver un point de collecte : www.quefairedemesvieuxpneus.fr

J'ai loué un véhicule pour me rendre sur la déchèterie, est-ce que je peux y accéder ?

Si vous envisagez de venir avec un véhicule de location, venez avec les documents suivants :

- ➔ un justificatif de domicile (de moins de 6 mois),
- ➔ votre pièce d'identité,
- ➔ le contrat de location (à votre nom) du véhicule qui sera utilisé.



Pourquoi faut-il présenter un justificatif de domicile et la carte grise du véhicule ?

Le justificatif de domicile (facture d'électricité, quittance de loyer, avis d'imposition...) permet de s'assurer que l'utilisateur réside bien sur les 17 communes couvertes par Emeraude. La carte grise permet d'attester que l'utilisateur est un particulier et non un professionnel.

Je n'habite pas sur le territoire Emeraude mais je dois vider la maison d'un proche suite à un décès, puis-je accéder à la déchèterie ?

Dans votre situation, il est possible d'accéder à la déchèterie en vous munissant du certificat de décès.

Notre association est située sur le territoire Emeraude, avons-nous accès à la déchèterie ?

Les associations n'ont pas accès à la déchèterie du Plessis-Bouchard. Les associations peuvent se rendre aux déchèteries suivantes (service payant) :

- Tersen, 13, route de Conflans 95480 Pierrelaye
- Val'Pôle, route de Bouqueval 95720 Bouqueval



D'autres questions ?



Contactez-nous au
01 34 11 92 92 ou par mail
contact@syndicat-emeraude.fr

Guide pratique : quels déchets déposer en déchèterie ?



Les cartons volumineux

Les cartons sont à déposer vides, pliés ou aplatis. Ils seront transformés en une pâte à papier qui permettra la fabrication de nouveaux cartons.



Les déchets d'éléments d'ameublement

Ils sont broyés et transformés en matières recyclées. Les mousses de matelas, par exemple, servent à fabriquer des isolants thermiques ou acoustiques.



Les déchets électroniques et électriques

Les appareils sont collectés, dépollués et recyclés. Les matières récupérées contribuent à produire de nouveaux équipements sans recours à de nouvelles ressources, limitant le gaspillage des matières et les pollutions liées à l'extraction minière.



Le bois

Une partie du bois est broyée et envoyée vers des filières de recyclage. Le bois non réutilisable est revalorisé énergétiquement pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité.



Les gravats et le plâtre

Une partie des gravats est réutilisée en remblai pour les chantiers. Le plâtre, s'il est pur, est réutilisé pour faire des panneaux de plâtre. Le reste est enfoui.



La ferraille et les métaux

La ferraille et les métaux sont fondus à haute température pour être ensuite vendus à l'industrie afin de fabriquer de nouveaux produits.



Les déchets végétaux

Les déchets végétaux sont acheminés vers une plateforme de compostage pour être valorisés en un amendement naturel.



Les articles de bricolage et de jardin thermique

Ces articles sont dépollués et séparés par matière. Les métaux et les plastiques recyclables sont broyés pour former une matière première qui permettra de fabriquer de nouveaux produits.



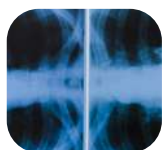
Les déchets dangereux et toxiques

Ces déchets sont acheminés en centre de traitement afin que chaque famille de déchets soit traitée spécifiquement. Les produits seront valorisés, recyclés ou éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.



Les huiles minérales et végétales

Les huiles ne doivent pas finir dans l'évier ni dans la poubelle car elles polluent les eaux et les sols. Déposées en déchèterie, elles seront valorisées énergétiquement ou régénérées pour obtenir un nouveau lubrifiant.



Les anciennes radiographies (en argentique)

Les radiographies argentiques contiennent des sels d'argent qui peuvent être polluants, mais aussi valorisables.



Les piles et batteries

Toutes les piles ainsi que les batteries se recyclent. Jusqu'à 80% des matériaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.



Les articles de sport et de loisirs

Quand le réemploi n'est pas possible, le recyclage permet de récupérer les matières premières pour fabriquer de nouveaux produits. Les matières non recyclables sont traitées de manière sécurisée et valorisées en énergie.



Les ustensiles de cuisine usagés

Cette collecte est mise en place par le groupe SEB®. Les principaux matériaux seront séparés puis recyclés pour la fabrication de nouveaux ustensiles de cuisson.



Les bouteilles de gaz et les extincteurs

Nouveauté !

Sont acceptés : les extincteurs, les bouteilles de butane, propane, hélium, les bouteilles d'oxygène, dioxyde de carbone, azote, d'acétylène, protoxyde d'azote. Stockées dans un espace sécurisé, les bouteilles seront traitées et recyclées en toute sécurité.



Déchets interdits sur la déchèterie

- | | |
|---|---|
| ✗ Amiante, fibrociment | ✗ Pneumatiques |
| ✗ Déchets radioactifs
(objets d'entre-deux guerres,
matériel de laboratoire...) | ✗ Médicaments |
| | ✗ Produits explosifs (munitions, armes
à feu, fumées de détresse...) |



De janvier à juin 2026, participez au projet Objectif Presque Zéro Déchet et bénéficiez d'un accompagnement personnalisé dans votre démarche de réduction des déchets. Au programme : conseils adaptés à votre quotidien, ateliers pratiques et idées concrètes pour avancer pas à pas vers le zéro déchet. Prêt à relever le défi ? Inscrivez-vous dès maintenant !

Vous aimeriez réduire vos déchets mais vous ne savez pas par où commencer ? Vous vous demandez comment faire pour se lancer dans cette démarche en jonglant avec le travail, les activités et/ou la vie de famille ? Certaines solutions vous paraissent trop compliquées ? L'**OPZD** « Objectif Presque Zéro Déchet » est fait pour vous !

Pendant 6 mois, nos agents de sensibilisation vous proposent un accompagnement personnalisé pour vous aider à réduire vos déchets au quotidien, à votre rythme et en s'adaptant à votre mode de vie.

Que vous soyez célibataire, en couple, famille nombreuse ou non, actif, retraité..., l'**OPZD** vous aide à définir des objectifs concrets et sur mesure pour alléger vos poubelles et adopter une consommation plus responsable.



Des ateliers pratiques en cohérence avec vos besoins (confection de produits ménagers naturels, fresque des déchets...) seront proposés tout au long de l'opération.

Rejoignez-nous dans cette aventure !



Caroline, Élise et Stéphanie seront vos référentes durant l'OPZD

Les dates clés de l'OPZD

Octobre - novembre 2025

Inscription des candidats
Date limite : 23 novembre 2025.

Décembre 2025

Retrait des pesons pour la pesée des déchets.

Janvier 2026

État des lieux : pesée des déchets sans changer vos pratiques.

Février - mai 2026

Suivi personnalisé. Un nouvel éco-geste par mois. Ateliers thématiques.

Juin 2026

Bilan des actions.

Conditions d'inscription :

-  Être majeur et habiter l'une des 17 communes du territoire*.
-  S'engager à mettre en place des actions de réduction des déchets (au moins 1 par mois).
-  Être disponible de décembre 2025 à juin 2026.
-  S'engager à participer à au moins 2 ateliers proposés.
-  Trier et peser ses déchets pendant toute la durée du projet (un peson vous sera prêté).
-  Être joignable par téléphone pour le suivi (3 appels sur la période janvier – avril 2026).

Informations et règlement : www.syndicat-emeraude.fr

Inscriptions : en ligne www.syndicat-emeraude.fr ou via le formulaire papier ci-dessous ou le 22/11/25 lors du Forum Presque Zéro Déchet.

Attention : nombre de places limité, **l'inscription ne vaut pas acceptation.**

Date limite d'inscription : 23 novembre 2025



Bulletin d'inscription pour l'OPZD - Objectif Presque Zéro Déchet

Document à nous envoyer avant le 23/11/25 par mail : opzd@syndicat-emeraude.fr
ou par courrier : Syndicat Emeraude - Service Communication 172, chaussée Jules César
95130 Le Plessis-Bouchard

Mme, M
Adresse
Code Postal Ville
Téléphone Mail

Situation :

☐ Étudiant ☐ Actif ☐ Retraité ☐ Parent au foyer ☐ Sans emploi ☐ Autre

Si actif, précisez votre métier :

Vous habitez :

☐ En appartement ☐ En pavillon ☐ Autre

Nombre de personnes au sein du foyer :

Avez-vous des animaux de compagnie ? ☐ oui ☐ non

Avez-vous des habitudes déjà en place ?

- ☐ Non ☐ Je trie mes déchets ☐ Je composte / lombricomposte
☐ Je limite les emballages ☐ Je réalise mes cosmétiques / produits ménagers
☐ Je privilégie la réparation et/ou le reconditionné ☐ Je privilégie la seconde main et/ou le prêt
☐ Autre (précisez)

Quel(s) jour(s) de la semaine et à quelle(s) heure(s) êtes-vous disponible ?

☐ lundi ☐ mardi ☐ mercredi ☐ jeudi
☐ vendredi ☐ samedi

Pourquoi souhaitez-vous prendre part à cet accompagnement ? (Réponse obligatoire)

* Villes concernées : Andilly, Deuil-La Barre, Eaubonne, Enghien-les-Bains, Ermont, Franconville, Groslay, Le Plessis-Bouchard, Margency, Montigny-lès-Cormeilles, Montlignon, Montmagny, Montmorency, Saint-Gratien, Saint-Prix, Sannois, Soisy-sous-Montmorency



Un coup de pouce pour réparer votre matériel

Connaissez-vous le bonus réparation ? Cette aide financière de l'État encourage les particuliers à prolonger la vie de leurs équipements en les faisant réparer plutôt que de les remplacer par du neuf. Ce bonus concerne aussi bien les appareils électriques et électroniques que le textile et les chaussures. Quels objets peut-on réparer et comment profiter de ce bonus ? On vous dit tout.



Votre lave-linge est en panne ? Votre pull préféré est décousu ? Et si vous optiez pour la réparation ? Réparer plutôt que de racheter du neuf permet d'allonger la durée de vie des objets et ainsi de réduire l'impact environnemental causé par la fabrication et le transport d'équipements neufs.

Bénéfices environnementaux donc mais aussi économiques grâce à la mise en place du **bonus réparation**.

Pour les appareils électriques et électroniques

Il suffit de vous rendre chez un réparateur labellisé « Quali Repar » afin d'obtenir une réparation garantie 3 mois minimum et une réduction sur votre facture.

Info pratique

Le bonus réparation est un forfait qui varie de **15 à 60 euros** selon le type d'appareils à réparer.

Attention, ce bonus s'applique uniquement aux produits qui ne sont plus sous garantie.

✦ Pour trouver un réparateur labellisé, rendez-vous sur le site d'Ecosystem :

www.ecosystem.eco/reparer/



Quels sont les appareils concernés ?

→ Les appareils

d'entretien : aspirateur, centrale vapeur, fer à repasser, climatiseur mobile, ventilateur...



→ Les appareils de cuisine :

bouilloire, grille-pain, robot, machine à café...



→ Le matériel de sport :

rameur, tapis de course, vélo d'appartement, trottinette électrique...



→ Les appareils multimédia :

ordinateur, téléphone, console de jeu...



→ Les appareils de bricolage et d'entretien du jardin :

perceuse, visseuse, outillage électroportatif, taille-haie, tondeuse.



→ Les appareils de beauté :

épilateur, tondeuse, sèche-cheveux...



→ Le gros électroménager :

congélateur, cuisinière, hotte, lave-linge, réfrigérateur...



Pour le textile et les chaussures

Depuis novembre 2023, un bonus réparation est accordé pour la réparation du textile et des chaussures par des réparateurs labellisés (couturiers, cordonniers) sur une série de réparations éligibles.



Pour en bénéficier, rendez-vous chez un cordonnier ou un retoucheur labellisé. Le bonus réparation sera directement déduit de votre facture.

✦ Pour trouver un retoucheur ou un cordonnier labellisé près de chez vous, rendez-vous sur le site de Refashion :

www.refashion.fr/trouver-un-reparateur

Info pratique

Le bonus vous est accordé sous forme de réduction sur votre facture finale.

Les réductions vont de 6 à 25 € et sont cumulables.

Bonus cumulables sur les réparations éligibles

VÊTEMENTS

de -6€ à -25€

OPÉRATION COUTURE	NON DOUBLÉ	- 6€
	DOUBLÉ	- 8€
RÉPARATION TROU/ACCROC/DÉCHIRURE		- 7€
CHANGEMENT ZIP	PETIT	- 8€
	GRAND	- 15€
CHANGEMENT DOUBLURE	SIMPLE	- 10€
	COMPLEXE	- 25€

Visuel ©Refashion

Bonus cumulables sur les réparations éligibles

CHAUSSURES

de -7€ à -25€

CHANGEMENT BONBOUT		- 7€
POSE PATIN		- 8€
OPÉRATION COUTURE/COLLAGE		- 8€
CHANGEMENT ZIP	< 20 CM	- 10€
	> 20 CM	- 14€
OPÉRATION RESSEMELAGE	GOMME	- 18€
	CUIR	- 25€

Visuel ©Refashion



À savoir

Que faire de mes déchets chimiques ?

Pot de peinture, bidon de liquide de refroidissement ou encore insecticide : une fois usagés, ces contenants et les produits chimiques qu'ils contiennent sont potentiellement dangereux. Ces produits ne doivent pas être jetés à la poubelle, ni versés dans les canalisations mais doivent être déposés en point de collecte.

De quels produits s'agit-il ?

On considère comme produits chimiques les produits relatifs :



Au bricolage et à la décoration

Peinture, vernis, enduit, colle, mousse expansive, solvant...



Au jardinage

Anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide...



À l'entretien spécifique de la maison

Déboucheur de canalisation, eau oxygénée, acide, décapant four...



À l'entretien du véhicule

Filtre à huile, liquide de dégivrage, de refroidissement...



À l'entretien de la piscine

Galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de pH...



À l'entretien du chauffage, de la cheminée et du barbecue

Allume-feu, nettoyant de cheminée, alcool à brûler...

Où faut-il jeter ces déchets ?

Vides, souillés ou avec un reste de contenu, les produits chimiques doivent impérativement être déposés en déchèterie ou en point de collecte Démétox. Ils seront ensuite transportés de manière sécurisée vers des centres de traitements adaptés. Cela permet leur valorisation et, pour certains produits, leur recyclage.

Il est préférable que vos déchets chimiques soient déposés dans leur contenant d'origine. Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (étiquettes...) Veillez à bien visser les bouchons et à fermer les couvercles pour éviter les écoulements.



Les produits ménagers utilisés pour l'entretien de la maison (bouteilles vides de nettoyant pour le sol, d'eau de javel...) peuvent être déposés dans le bac/la borne jaune.

À retenir



Les déchets chimiques ne vont pas à la poubelle ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en point de collecte ou en déchèterie.

+ Informations sur les déchets chimiques et sur les points de collecte près de votre domicile :

www.ecodds.com



Attention aux étrennes !

Ventes de calendriers, étrennes... Chaque année à l'approche des fêtes, les démarches à domicile se multiplient, tout comme les arnaques. Emeraude rappelle que les agents de collecte ne sont pas autorisés à faire des quêtes ni à vendre des calendriers. On fait le point.

Dès la fin d'année, des démarches d'étrennes, dont certaines frauduleuses, ont lieu sur les différentes communes du territoire, suscitant de nombreuses interrogations.

Pour rappel, les agents de collecte n'ont pas l'autorisation d'utiliser l'image d'Emeraude et la sollicitation d'étrennes en porte-à-porte est interdite par le contrat qui nous lie à l'entreprise Derichebourg.

Le calendrier de collecte de votre commune vous sera distribué gratuitement dans votre boîte aux lettres, courant décembre.

De plus, de nombreuses escroqueries de calendriers vendus par de « faux agents » de collecte ont été signalées. La plus grande vigilance est donc recommandée dans l'identification de vos interlocuteurs. En cas de doute ou de démarchage insistant, n'hésitez pas à contacter directement la police municipale.



« À vos bulles ! » Les lauréats du concours

Dans le numéro de juin 2025 d'Emeraude le Mag, nous vous avons proposé un concours de scénarios de BD autour du thème des déchets. Vous avez été nombreux à participer et nous vous en remercions chaleureusement ! Quatre scénarios ont eu la chance d'être retenus. Ils seront prochainement illustrés et publiés sur nos réseaux sociaux.

Félicitations à Didier V., Mehdi F., David M.G. et Bruno C., les gagnants du concours « À vos bulles ! » organisé du 27 mai au 11 juillet 2025. Leurs scénarios ont séduit le jury grâce à leurs clins d'œil à la pop culture, leur ton humoristique et leur message en faveur de la réduction des déchets et du tri.

Un grand merci aux nombreux participants qui nous ont transmis leurs créations toutes aussi originales et inspirantes les unes que les autres ! La sélection n'a pas été facile !

Les scénarios retenus seront confiés à notre illustratrice, Juliette Mozet, qui les transformera en bandes dessinées de quatre cases.

Vous pourrez bientôt les découvrir sur nos réseaux sociaux (Instagram, Facebook et LinkedIn). Restez connectés !



DESSINE AVEC EMERAUDE !

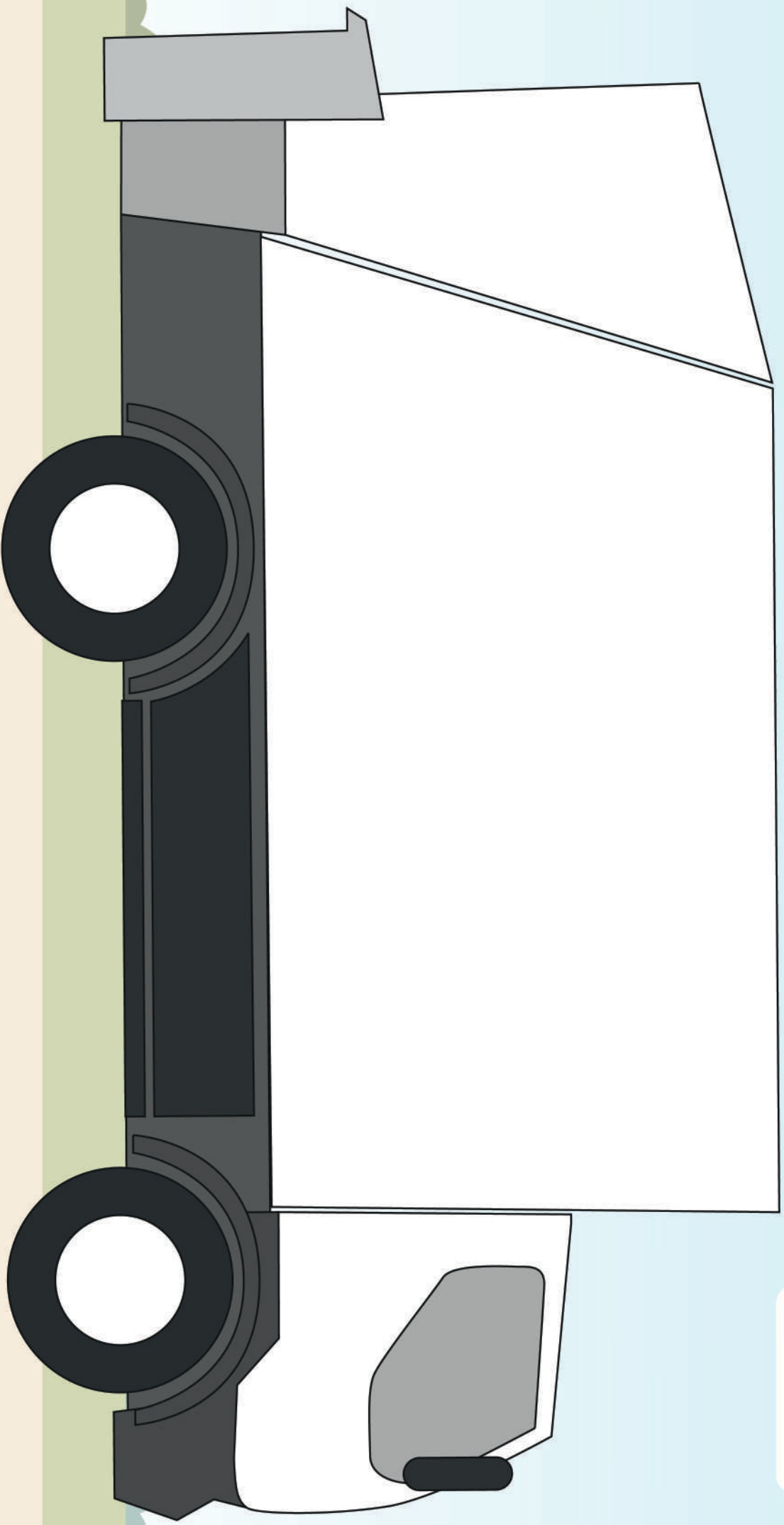
Le camion-benne a besoin de couleurs ! À toi de jouer ! Décore la benne et rends ton camion unique.

Envoie-nous ton dessin par mail : com@syndicat-emeraude.fr ou par courrier :

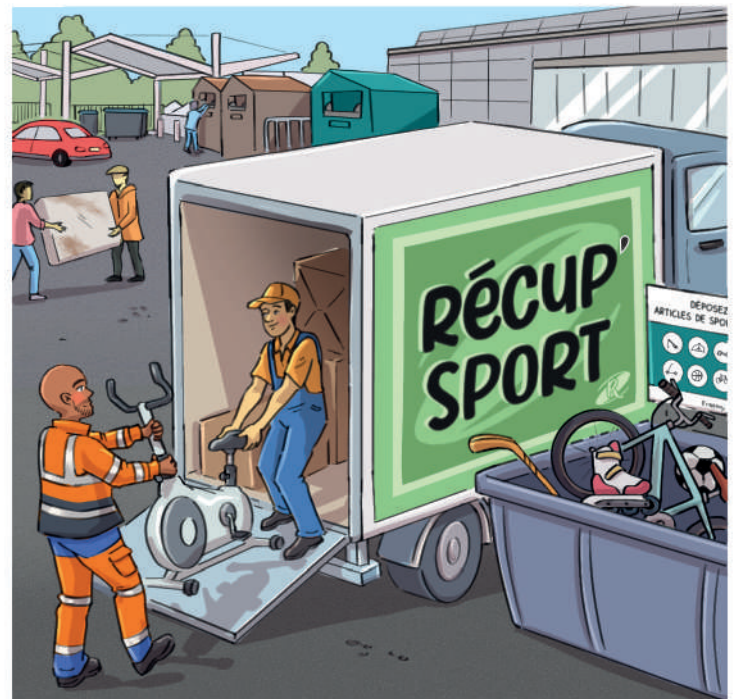
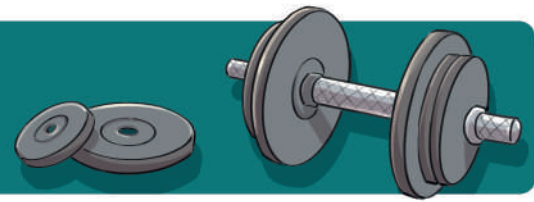
Syndicat Emeraude - Service communication 172, chaussée Jules César 95130 Le Plessis-Bouchard.

Indique ton prénom, ton âge et ta ville.

Les dessins les plus originaux figureront dans le prochain numéro d'Emeraude le Mag.



HALTÈRE EGO



Vos prochains rendez-vous

Retrouvez-nous

FORUM PRESQUE ZÉRO DÉCHET

Samedi 22 novembre 2025
de 10h à 18h au Centre Cyrano, Sannois

Dans une ambiance familiale et conviviale, rencontrez experts et acteurs locaux engagés pour échanger sur les meilleures pratiques en matière de réduction des déchets ; participez à des ateliers gratuits et ludiques pour apprendre des gestes simples du quotidien et découvrir des alternatives écologiques.



Informations et inscriptions :
www.syndicat-emmaude.fr
ou 01 34 11 92 90



ENTRÉE GRATUITE

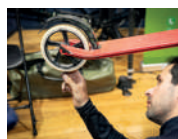
**PRESQUE FORUM
ZÉRO DÉCHET**

Samedi 22 novembre 2025
de 10h à 18h

Rendez-vous au Centre Cyrano
à Sannois

Au programme
Espace réparation
Ateliers de découverte
Vente de produits zéro déchet
Restauration possible sur place

Informations et inscriptions



Déchèterie

Horaires d'hiver du 1/10/2025 au 31/03/2026

La déchèterie est ouverte
du lundi au dimanche de 10h à 18h.
Fermeture le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Accès :

Réservé aux particuliers résidant dans l'une des
17 communes du Syndicat sur présentation :

- ➔ d'une pièce d'identité,
- ➔ d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois,
- ➔ de la carte grise du véhicule.

Limitations :

- ➔ Les dépôts sont autorisés dans la limite de
2m³/jour.
- ➔ Les véhicules et les déchets des commerçants,
artisans, PME, industriels et associations ne sont
pas acceptés.



Déchèterie du Plessis-Bouchard
12, rue Marcel Dassault
95130 Le Plessis-Bouchard

Espace dons sur la déchèterie

Ouvert du lundi au dimanche de 10h à 18h

Venez déposer les objets en bon état dont vous
n'avez plus l'utilité.

Ils seront collectés par des associations qui leur
donneront une seconde vie.



Offrez un composteur à votre jardin !

Emeraude vous propose plusieurs modèles à prix réduits !

Des ventes en direct sont proposées chaque semaine dans nos locaux :

Le mercredi et le vendredi de 14h à 17h

172, chaussée Jules César 95130 Le Plessis-Bouchard

+ d'informations : www.syndicat-emeraude.fr - 01 34 11 92 92

Exceptionnellement pas de vente les mercredi 19/11 et vendredi 21/11.

Modèle 345 litres

15 euros

Dimensions :

79 cm x 79 cm
hauteur 87 cm



Pour un jardin de 100 à 400 m²

Modèle 620 litres

30 euros

Dimensions :

122 cm de diamètre
(hexagonal)
hauteur 79 cm



Pour un jardin de 400 à 1 000 m²

Modèle 150 litres

20 euros



Dimensions :

60 cm x 60 cm
H 75 cm

Pour un jardin de moins de 100 m²

Lombricomposteur

45 euros

Une solution pour composter
en appartement



Le Brass'compost

10 euros

Idéal pour brasser votre compost
après chaque apport.



**Bio-seau
offert**

pour tout achat d'un
composteur ou d'un
lombricomposteur



Il est possible de venir retirer votre composteur lors du **Forum Presque Zéro Déchet** qui se tiendra
le **22 novembre 2025 au centre Cyrano à Sannois, de 10h à 18 h.**

Pour cela, merci de nous retourner ce formulaire par courrier avant le 15 novembre 2025.

Nom, prénom :

Adresse :

C. P. :

Ville :

Tél. :

Mail :

Je souhaite commander :

- ☐ Un composteur 345 litres à 15 euros
- ☐ Un composteur 620 litres à 30 euros
- ☐ Un composteur 150 litres à 20 euros
- ☐ Un lombricomposteur à 45 euros
- ☐ Un Brass' compost à 10 euros

J'effectue le paiement :

- ☐ Par un chèque joint au bon de commande à l'ordre : Régie de Recettes Composteurs Syndicat Émeraude
- ☐ Je paierai ma commande sur place.

Cadre réservé à l'administration.

☐ Espèces ☐ Chèque ☐ Carte bancaire

Fait à

Le

Signature



ENTRÉE GRATUITE

Presque FORUM ZÉRO DÉCHET

Samedi 22 novembre 2025

de 10h à 18h

**Rendez-vous au Centre Cyrano
à Sannois**



Au programme

Espace réparation

Ateliers de découverte

Vente de produits zéro déchet

Restauration possible sur place

Informations et
inscriptions

